

Zeitschrift: Le pays du dimanche
Herausgeber: Le pays du dimanche
Band: 7 (1904)
Heft: 44

Artikel: Nouvelles à la main
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-254144>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 16.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

qui, s'étant lancé dans certaines affaires hasardeuses, y a englouti sa fortune et des sommes importantes qui lui avaient été confiées par des personnes ayant en lui la plus entière confiance.

« Malgré ses idées trop ambitieuses, malgré la faillite et le préjudice causé à des tiers, M. Lebon a toujours été considéré comme un honnête homme.

« Son fils, excellent sujet, tout jeune encore, était entré comme petit employé aux écritures dans une maison de commerce du Havre.

« Un jour, il y a de cela cinq ans, il fut assez heureux pour sauver la vie à un homme qui se noyait en mer.

« Celui-ci témoigna sa reconnaissance au jeune sauveur en l'emmenant à Paris et en lui donnant un emploi de confiance dans sa maison de banque.

« M. du Moulin, ou plutôt Louis Lebon, se fit bientôt remarquer par son zèle, son activité, ses aptitudes, et une rare intelligence des affaires de finance.

« Le banquier, veuf, sans enfant, s'était pris d'affection pour son sauveur et au bout de deux ans, en récompense des services déjà rendus à la maison de banque par le jeune homme, il en fit son associé.

« Aujourd'hui Louis Lebon a, paraît-il, remboursé aux créanciers de son père toutes les sommes que ce dernier leur avait fait perdre.

« Je pense, madame, que vous trouverez suffisants ces quelques détails que je suis heureux de pouvoir vous donner.

« Veuillez agréer, etc. »...

M^{me} Serval était pâle et tremblante.

Clotilde et M^{me} Bodin la regardaient les yeux pleins de larmes.

— Mon Dieu, dit la mère, que faire? Je ne puis pourtant pas consentir à ce mariage.

— Oh! ma mère! fit la jeune fille avec douleur.

— Son père a causé la mort du tien, je ne puis l'oublier.

— Mais, chère mère, il est innocent, lui.

— Voyons, chère madame, dit affectueusement M^{me} Bodin, vous ne pouvez rendre votre neveu responsable d'un malheur auquel il a été complètement étranger.

— Lui, sans doute; mais son père!

— Son père ne pouvait prévoir que le désespoir pousserait votre mari au suicide.

— Il n'en a pas moins été la cause.

— Oh! si vous voulez rechercher, dans la vie, les causes de chaque événement, vous n'en finirez plus. Croyez-moi, votre fille aime son cousin; celui-ci est digne d'elle; et si le hasard a mis M^{lle} Clotilde sur sa route, c'est que la Providence avait ses vues.

— Oh! oui, chère mère, car si je n'étais pas sortie pour vendre Tom...

M^{me} Serval paraissait réfléchir profondément.

En proie au violent combat qui se livrait dans son âme, elle se leva tout à coup et alla appuyer contre la vitre son front brûlant!

— Mon Dieu! disait-elle tout bas, mon Dieu! inspirez-moi!...

Enfin, elle se dirigea vers un petit bureau, y prit une feuille de papier, une plume et de l'encre, et traça rapidement quelques lignes qu'elle mit sous enveloppe après

avoir écrit l'adresse. Puis, revenant vers sa fille, elle lui tendit la lettre.

Clotilde lut et, passant la missive à M^{me} Bodin, courut se jeter au cou de sa mère. Les deux femmes pleuraient.

La vieille dame, tout émue, lisait :

« Madame Serval prie son neveu, Louis Lebon, dit du Moulin, de venir dîner chez elle ce soir à 6 heures. Il accompagnera M^{me} Bodin et est instamment prié par sa cousine Clotilde de ne pas oublier d'amener... son chien. »

Par une belle matinée du mois de mai, le mois des roses et des amours, Louis et Clotilde, suivis de M^{me} Serval au bras du banquier qui servait de père au jeune homme, de M^{me} Bodin et de nombreux amis, descendaient, radieux, les degrés de Saint-Philippe du Roule, accompagnés des bénédictions des pauvres gens envers lesquels, plus généreux que bien d'autres, ils ne ménageaient pas les pièces blanches, persuadés de la vérité du proverbe : « Qui donne aux pauvres prête à Dieu ».

Quand les nouveaux mariés furent installés dans la voiture qui devait les conduire au « pavillon d'Armenonville » où un déjeuner dinatoire était préparé, la jeune femme se pencha vers son mari et, tirant de son sein un petit bouquet de violettes, tout fané :

— Le reconnaissez-vous?

Pour toute réponse, il le porta à ses lèvres.

— J'oubliais, dit-il en souriant, j'ai à vous faire un cadeau...

Il sortit de sa poche un objet enveloppé de papier blanc.

— Cela ne vous servira pas plus qu'à moi, maintenant, ajouta-t-il, mais vous le garderez comme souvenir.

Et tandis que son mari, l'attirant vers lui, baisait tendrement son front et ses cheveux, Clotilde déchira le papier.

Il renfermait un joli petit écrin en velours sur lequel était gravé ce nom : « Tom ».

Dans le joli petit écrin, il y avait... un sifflet.

Berthe BALLEY.

*** NOUVELLES A LA MAIN ***

Crétinot s'est fait recevoir membre de la Société protectrice des animaux et prend son mandat très au sérieux.

Dernièrement, un ami va le voir et aperçoit dans son cabinet deux souricières dans lesquelles quatre ou cinq souris tournaient dans tous les sens pour trouver une issue.

— Vous avez beaucoup de souris?

— Ah! mon cher, c'est désolant; elles mangent tous mes livres...

— Et comment les tuez-vous?

— Je ne les tue pas. A la nuit tombante, ma bonne va les lâcher chez l'épicier d'en face!

On juge, en correctionnelle, un employé qui a puisé dans la caisse de son patron pour satisfaire sa passion de parier aux courses.

— Eh! mon Dieu! plaide son avocat, il faut faire la part de la tentation, de l'entraînement. On commence par prendre une petite somme, on croit toujours se rattraper, rembourser... Une fois sur cette pente on ne s'arrête plus...

Le président jovial :

— Mais on se fait arrêter,